

## Crise Covid 19- Synthèse de l'audioconférence du mardi 14 avril entre la DG et les organisations syndicales nationales

### Au sujet des activités :

93,21% des DE se sont actualisés à ce jour

30000 DE vont faire l'objet d'un appel sortant pour l'actualisation

Contrairement à ce qui nous avait été dit dans un premier temps, l'ORE (Offre Raisonnable d'Emploi) reste intégrée aux ESI sans pour autant avoir possibilité de recours à la gestion de la liste

Sur la programmation des ESI, la DG appelle les DR et DT à la modération !

La charge GDD va augmenter, les bi compétents vont être mobilisés (sic) et un appel aux retraités va être organisé !!!

Le CRI (Conseiller Réfèrent Indemnisation) et Pack Démarrage sont reportés en 2021

### Quelques chiffres Agents au niveau national

60 Agents sont détectés COVID 19

1250 Agents sont en arrêt maladie car considérés à risque élevé

3410 Agents sont en congés

5097 Agents sont en absence autorisée exceptionnelle payée

27207 Agents sont en télétravail

2083 Agents sont présents sur les sites de proximité

1648 Agents sont en Arrêt Maladie Garde d'Enfants

PS : Un décret devrait modifier les conditions d'arrêt maladie pour les personnes fragiles considérées à risque. En lieu et place d'une attestation sur l'honneur, il faudra passer par son médecin traitant.

### Au sujet des congés

Une note nationale sur les congés est en cours de rédaction

La Direction Générale envisage d'imposer la prise de 5 jours de RTT à un agent à temps plein pendant la période de confinement. (La loi d'urgence sanitaire permet à tout employeur d'imposer un depot de RTT jusqu'à 10 jours maxi et sans accord de branche ou d'entreprise contrairement aux congés payés). Inacceptable pour le SNU, contradictoire avec la bienveillance de façade affiché précédemment !!

CET : Le déplaçonnement ne serait possible que pour les Agents de Droit Privé et dans une limite de 15 jours (cela ne concerne que 400 Agents France entière)

Les Agents de Droit Public pourront déposer leurs congés jusqu'au 10 mars 2021 (en lieu et place du 31 décembre 2020).

Infos diverses : Des groupes de travail au niveau national, régional, territorial, local étudient les possibilités de sortie du confinement à la date arrêtée à ce jour par l'état (le 11/05/20). Les choix finaux devraient être arrêtés la semaine prochaine puis feront l'objet d'une information/consultation dans les CSE.

Attribution d'une prime : la DG y réfléchit mais n'y est pas forcément favorable (Qui serait concerné ?).

Agents en Télétravail Exceptionnel, l'attribution d'un dédommagement sur la base d'une note de frais est à l'étude.

Le DGI déposé au niveau national par FO a été levé hier !!! mais nous ne connaissons pas les motifs de cette levée, tout en sachant que plusieurs DGI en région n'ont pas été levés à ce jour (dont l'Occitanie). Les Élu-es SNU au CSEC attendent le Cerfa de levée du DGI.

Prochaine audio le 21 avril